



Journée nationale de la qualité de l'air 2020 : Atmo France et les AASQA mobilisées !

A l'occasion de la Journée nationale de la qualité de l'air (JNQA) qui se déroule le 16 septembre 2020, Atmo France réaffirme la nécessité de promouvoir le droit de chacun à respirer un air qui ne nuise pas à sa santé, tel que le prévoit la Loi sur l'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'Énergie de 1996¹.

Un nouvel indice de la qualité de l'air pour 2021 !

La Journée nationale de la qualité de l'air 2020 est l'occasion de mettre l'accent sur l'arrêté relatif à l'indice de la qualité de l'air ambiant paru cet été. Au 1^{er} janvier 2021, l'indice ATMO évoluera pour intégrer les PM_{2,5}, polluant ayant des impacts sanitaires importants. Il alignera désormais ses seuils sur ceux de l'indice européen et sera calculé sur tout le territoire (et non plus uniquement sur les agglomérations de plus de 100 000habitants).

Atmo France se félicite de cette avancée nécessaire à laquelle les AASQA travaillent depuis plusieurs années. Cette réforme permettra de communiquer sur un indice répondant mieux au besoin d'une information sur la qualité de l'air près de chez soi. Les AASQA sont d'ores et déjà « sur le pont » auprès du ministère de la Transition écologique, des collectivités territoriales et de ses partenaires et adhérents. Il s'agit, dans les semaines qui viennent, à la fois de travailler à mettre en place techniquement le déploiement nouvel indice, mais aussi de préparer la communication qui devra l'accompagner, afin que chacun puisse se saisir de ce nouvel outil pour mieux s'informer sur la qualité de l'air et mettre en place les actions nécessaires à l'amélioration de sa qualité et à la protection de la santé de chacun.

Le confinement montre les voies à suivre pour une bonne qualité de l'air pour tou.te.s en temps normal

Les bilans pendant et post-confinement² opérés par les Associations agréées de surveillance de la qualité de l'air ont montré une amélioration globale nette de la qualité de l'air suite aux mesures de confinement prises par le gouvernement du 17 mars au 11 mai 2020.³

Cette situation exceptionnelle et les analyses des données de pollution ont identifié et confirmé clairement certaines sources de dégradation de la qualité de l'air en temps normal, notamment celles liées aux transports⁴, aux épandages agricoles printaniers, à l'industrie, au chauffage au bois, au maritime, aux poussières sahariennes, etc⁵.

Ainsi, au regard de cette expérience inédite de confinement et du gain mesurable en matière d'exposition à la pollution de l'air, les leviers d'action pour diminuer les sources de pollution ont

¹ <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000381337&categorieLien=id>

² [Les bilans régionaux de l'impact du COVID-19 sur la qualité de l'air](#)

³ [Point d'information sur les interactions entre COVID-19 et qualité de l'air – 27 mars 2020](#)
[Préserver la qualité de l'air après le confinement : un enjeu de santé publique – 7 mai 2020](#)

⁴ [COVID-19 : focus sur l'exposition des riverains à la pollution automobile près des grands axes avant/pendant le confinement – 21 avril 2020](#)

⁵ [FAQ sur les interactions entre qualité de l'air et COVID-19 – 10 avril 2020](#)

été mis en exergue pour bénéficier d'une bonne qualité de l'air sur l'ensemble du territoire et en période normale d'activité.

Prochaine étape : une surveillance pérenne et globale de la qualité de l'air avec des financements adéquats

L'importance et la pertinence de la qualité de l'air comme sujet de santé publique et sociétal et d'une communication grand public claire et précise sont toujours primordiales pour faciliter le passage à l'action et la prise de conscience. Atmo France et les AASQA y répondent avec la plus grande attention au quotidien et l'ont prouvé notamment en maintenant leurs missions de surveillance et d'information durant la période de confinement⁶.

Le développement de la capacité d'évaluer les politiques et une surveillance efficace sur tous les polluants (y compris pesticides⁷, pollens⁸, 1,3-butadiène⁹, carbone suie, ammoniac...) restent également une priorité pour les AASQA.

Ces enjeux nécessitent des moyens financiers adaptés. Bien que le soutien de l'Etat ait permis aux AASQA de surmonter les difficultés financières immédiatement liées à la COVID¹⁰, le modèle économique des AASQA reste incertain dans la durée et nécessite d'être redéfini et consolidé avec nos différents partenaires.

Initiatives des AASQA pour la Journée nationale de la qualité de l'air

Malgré les contraintes sanitaires liées à la COVID, les AASQA sont au rendez-vous de la JNQA en proposant localement des actions de sensibilisation et d'information, qui sont le point d'orgue de cette journée portée par le ministère de la Transition écologique¹¹.

Retrouvez les initiatives portées par les AASQA [sur ce lien](#)

Contact presse

Delphine Guillaume, Responsable communication et événementiel :

01 86 95 31 47 (ligne directe) / 06 29 35 54 98 – delphine.guillaume@atmo-france.org

A propos de la Fédération Atmo France

Atmo France est la fédération du réseau national des Associations agréées de surveillance de la qualité de l'air (AASQA) réparties sur l'ensemble du territoire (une par région).

Elle anime le réseau des AASQA en assurant la coordination, la mutualisation et la valorisation de leurs travaux et le représente dans les instances nationales et européennes en participant aux débats pour l'amélioration de la qualité de l'air et de l'atmosphère.

À travers ses actions, Atmo France poursuit un objectif d'intérêt général, celui de contribuer, aux côtés des autres acteurs nationaux, à doter la France d'un dispositif efficace qui assure tant la surveillance de la qualité de l'air que l'accompagnement et le suivi des actions visant à l'améliorer. Le réseau met son expertise à disposition de tous les acteurs concernés.

⁶ [COVID-19 : maintien de la surveillance de la qualité de l'air](#)

⁷ [Pesticides dans l'air : quelle surveillance nationale pérenne ? – 2 juillet 2020](#)

⁸ [Publication du rapport 2019 de surveillance des pollens et moisissures – 16 mars 2020](#)

⁹ [Publication du rapport de l'ANSES sur les polluants non réglementés – 28 juin 2018](#)

¹⁰ [ZFE, indice Atmo, pesticides, soutien aux AASQA... Retour sur le Conseil national de l'air](#)

¹¹ <https://www.ecologie.gouv.fr/jnqa>